



**Concours 2017  
du Fonds d'innovation**

**VISER UN LEADERSHIP MONDIAL  
ET EN RETIRER LES BÉNÉFICES**

Ébauche de l'invitation à soumettre des propositions

Janvier 2016

**TABLE DES MATIÈRES**

**DESCRIPTION DU CONCOURS ..... 3**

- Contexte ..... 3
- Défi ..... 4
- Échéancier ..... 4

**FINANCEMENT ..... 5**

- Budget ..... 5
- Enveloppes allouées aux établissements ..... 5
- Projets multiétablissements ..... 5
- Coûts d'exploitation et de maintenance ..... 5

**ADMISSIBILITÉ ..... 6**

- Établissements admissibles ..... 6
- Projets d'infrastructure admissibles ..... 6
- Projets d'infrastructure situés dans des installations de recherche nationales ou internationales ..... 6
- Infrastructure de calcul informatique de pointe ..... 6

**ÉVALUATION ET DÉCISIONS DE FINANCEMENT ..... 7**

- Critères d'évaluation ..... 7
- Processus d'évaluation ..... 8
  - Comités d'experts ..... 8
  - Comités d'évaluation multidisciplinaire ..... 8
  - Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial ..... 9
  - Collaboration avec les provinces ..... 9
  - Décisions de financement ..... 9

**PROCÉDURES DE SOUMISSION ..... 10**

- Avis d'intention ..... 10
- Proposition ..... 10

**ANNONCE PUBLIQUE ..... 10**

**ANNEXE 1 ..... 11**

## DESCRIPTION DU CONCOURS

### Contexte

Le succès de la communauté de recherche du Canada repose sur sa capacité à exploiter pleinement le potentiel de ses ressources humaines et de ses infrastructures. Par conséquent, des investissements soutenus dans l'infrastructure de l'ensemble du spectre de la recherche – de la plus fondamentale à la plus appliquée – et du développement technologique permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances, de générer d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé et d'apporter des solutions aux défis mondiaux.

Depuis une vingtaine d'années, les chercheurs canadiens sont de mieux en mieux outillés pour entreprendre des projets de recherche de pointe et concurrentiels à l'échelle mondiale. À un point tel que certains établissements de recherche du Canada sont maintenant cités régulièrement parmi les meilleurs au monde dans une multitude de disciplines, où l'impact des chercheurs du pays dépasse nettement la moyenne mondiale<sup>1</sup>. Aujourd'hui, le Canada est un chef de file en science et en développement technologique; il est souvent considéré comme un partenaire privilégié dans les initiatives de recherche menées avec des partenaires internationaux. Pensons par exemple à la réussite du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada.

D'autres pays ont également renforcé leurs capacités en recherche de pointe et en développement technologique par des investissements soutenus et accrus en matière de recherche et en infrastructure de recherche. Afin de se mesurer à leurs pairs à l'étranger et demeurer une destination de choix pour les chercheurs les plus talentueux au monde, les établissements de recherche canadiens devront continuer de viser l'excellence, de miser sur leurs forces et de rester à l'avant-garde.

Les capacités de recherche du Canada sont tributaires, du moins en partie, d'investissements soutenus dans l'infrastructure de recherche, l'une des clés de l'excellence en recherche. Guidés par les plans de recherche stratégiques des établissements, les investissements provenant de ce concours aideront les établissements à tirer parti de leurs réalisations et à renforcer leur positionnement en recherche à l'échelle mondiale. Vu la taille de la communauté de recherche du Canada, la meilleure façon d'y arriver est de nouer des relations de collaboration productives au sein des établissements et sur les scènes régionale, nationale et internationale. Ces collaborations nous aideront à produire de nouvelles idées et connaissances, et à assurer la pérennité de l'infrastructure de recherche, essentielle à l'atteinte des plus hauts niveaux d'excellence. Pour continuer de connaître du succès en recherche et en innovation, le Canada se doit d'aider ses meilleurs établissements et chercheurs à travailler ensemble et à collaborer avec les meilleurs chercheurs au monde dans les domaines où le pays a des forces établies ou émergentes en matière de recherche.

Pour la dixième édition de son concours national d'infrastructure de recherche, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) encourage les établissements admissibles et leurs chercheurs à préparer des propositions qui visent l'excellence, s'appuient sur des forces existantes en recherche, et tirent parti de la collaboration pour assurer la pérennité du milieu de la recherche canadien. Ces éléments constituent des orientations stratégiques de la *Feuille de route 2012-2017* de la FCI.

---

<sup>1</sup> Conseil des académies canadiennes (2012) : L'état de la science et de la technologie au Canada, 2012 ; le comité d'experts sur l'état de la science et de la technologie au Canada.

### Défi

La FCI met au défi les établissements de proposer des projets d'infrastructure transformateurs qui soutiendront une recherche de pointe et concurrentielle sur la scène mondiale. Les établissements devraient continuer à faire des choix en fonction de leurs plans de recherche stratégiques et à établir des priorités qui misent sur leurs avantages distincts. Par le Concours 2017 du Fonds d'innovation, la FCI entend appuyer des activités prometteuses et novatrices en recherche ou développement technologique dans des domaines où le Canada est concurrentiel sur la scène internationale ou a le potentiel de le devenir. Elle appuiera les initiatives qui permettent aux établissements et à leurs chercheurs de tirer parti des capacités établies pour accélérer les activités de recherche ou de développement technologique, ou améliorer des secteurs prioritaires stratégiques émergents.

La FCI demande aux établissements d'accroître le caractère concurrentiel des activités de recherche proposées en collaborant avec des partenaires dans la planification, l'acquisition, le développement, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure. Les collaborations peuvent être intégrées à l'ensemble des activités proposées, de la recherche de calibre mondiale menée en passant par l'utilisation optimale et de la pérennité de l'infrastructure jusqu'au transfert de technologies ou de connaissances qui engendreront des retombées socioéconomiques. La FCI incite donc les demandeurs à proposer des projets à un ou plusieurs établissements qui soutiennent des partenariats fructueux pour leur permettre, ainsi qu'à leurs chercheurs, d'exploiter à leur plein potentiel les possibilités et la capacité de l'infrastructure et des installations de recherche, et de stimuler la recherche de calibre mondial. Dès le développement des propositions, les établissements sont aussi encouragés à dialoguer avec de possibles utilisateurs finaux de la recherche ou du développement technologique pour définir clairement les retombées possibles pour les Canadiens.

Les objectifs du Concours 2017 du Fonds d'innovation consistent à permettre aux établissements et à leurs meilleurs chercheurs de :

- viser un leadership mondial en menant des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial dans les domaines de priorités stratégiques des établissements;
- renforcer la capacité de recherche par la création de partenariats fructueux au sein des établissements, des secteurs et des disciplines, et entre ceux-ci, afin de soutenir une utilisation durable et efficace de l'infrastructure et des installations de recherche;
- engendrer des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada, dont une formation de meilleure qualité et des compétences améliorées pour le personnel hautement qualifié, par des voies appropriées.

Les établissements devraient soumettre des propositions dans des secteurs pour lesquels ils possèdent de solides antécédents en matière d'excellence et d'engagement, ou qui témoignent d'un grand potentiel. Chaque proposition devra démontrer comment elle satisfait la norme d'excellence de chacun des trois objectifs du concours et des critères d'évaluation associés. La FCI s'attend à ce qu'une collaboration efficace avec des partenaires, le cas échéant, viennent renforcer chaque aspect de la proposition.

### Échéancier

Dates	Activités
23 juin 2016	Échéance de soumission des avis d'intention
7 octobre 2016	Échéance de soumission des propositions
Novembre 2016 à février 2017	Réunions des comités d'experts
Avril 2017	Réunions des comités d'évaluation multidisciplinaire
Mai 2017	Réunion du comité d'évaluation multidisciplinaire spécial
Juin 2017	Décisions du conseil d'administration de la FCI

## FINANCEMENT

### Budget

La FCI investira jusqu'à 425 millions de dollars dans les coûts d'infrastructure des projets retenus à ce concours. La FCI financera jusqu'à 40 pour cent des coûts admissibles de ces projets.

### Enveloppes allouées aux établissements

La FCI limitera le montant de financement total que pourront demander les établissements admissibles, la somme sera équivalente à 2,75 fois le budget total de 425 millions de dollars.

- Le montant de l'enveloppe de chacun des établissements sera calculé en fonction du pourcentage moyen des fonds de recherche versés à l'établissement par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche de 2011-2012 à 2013-2014 (données les plus récentes).
- Chaque établissement admissible au financement de la FCI se verra allouer une enveloppe d'au moins 1,75 million de dollars.
- Les établissements qui soumettent une seule proposition ne sont pas tenus de respecter leur enveloppe.

Veuillez noter que les enveloppes allouées aux établissements comprennent aussi leurs hôpitaux de recherche affiliés. La liste des enveloppes de chaque établissement se trouve à l'Annexe 1.

Lors de la soumission des avis d'intention, les établissements peuvent dépasser le montant de l'enveloppe qui leur est allouée de dix pour cent. Au moment de la soumission des propositions, la FCI veillera à ce que la valeur totale du financement demandé à la FCI par chacun des établissements ne dépasse pas l'enveloppe qui lui a été attribuée.

### Projets multiétablissements

La FCI encourage les établissements à utiliser leurs enveloppes pour favoriser et établir des projets multiétablissements. Les établissements devraient gérer leurs enveloppes de façon stratégique et être en mesure de participer activement dans des occasions de partenariats.

Aux échéances de soumission des avis d'intention et de soumission des propositions, l'établissement administratif doit informer la FCI du montant qu'il assumera dans ce projet et lui fournir la liste des autres établissements participants, en précisant la valeur monétaire que chacun prendra à sa charge.

### Coûts d'exploitation et de maintenance

Le Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI financera une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus à ce concours. Ce montant représentera 30 pour cent de la contribution maximale de la FCI aux projets d'infrastructure financés par ce concours.

Dans le cas des projets multiétablissements qui comptent au moins trois établissements partenaires admissibles à la FCI (un établissement est partenaire lorsqu'il héberge une partie de l'infrastructure ou partage son enveloppe), l'établissement demandeur peut réclamer une contribution additionnelle d'au plus cinq pour cent de la contribution de la FCI. Cette contribution servira, entre autres, à couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance de ces projets. La proposition doit contenir une justification pour ce montant additionnel demandé. La justification sera soumise au processus d'évaluation au mérite.

Les établissements doivent démontrer dans leurs propositions qu'ils disposent – et continueront de disposer – des fonds d'exploitation et de maintenance nécessaires pour maximiser l'utilisation de l'infrastructure demandée. La pérennité est un critère d'évaluation et fait partie intégrante du processus d'évaluation; elle pourrait influencer sur les recommandations des comités d'évaluation multidisciplinaire.

## ADMISSIBILITÉ

### Établissements admissibles

Les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche et les établissements de recherche à but non lucratif du Canada reconnus admissibles par la FCI peuvent soumettre des propositions à ce concours. Un établissement qui veut faire reconnaître son admissibilité doit prendre contact avec la FCI bien avant l'échéance de l'avis d'intention, afin de compléter le processus.

### Projets d'infrastructure admissibles

Les projets admissibles comportent l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche pour accroître la capacité de recherche et permettre de mener des activités de recherche de calibre mondial. Les coûts de construction de nouveaux espaces ou de rénovation des installations existantes pour héberger l'infrastructure et en permettre une utilisation efficace sont admissibles. Pour être admissibles, les contributions en nature des partenaires doivent avoir été reçues et les dépenses engagées par l'établissement au plus tôt le 1<sup>er</sup> mars 2015. Les dépenses sont considérées comme engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

Seules les propositions dont les coûts totaux des projets sont supérieurs à 750 000 dollars seront recevables à ce concours.

Pour en savoir plus sur les règles d'admissibilité de la FCI, veuillez consulter le [Guide des politiques et des programmes](#).

### Projets d'infrastructure situés dans des installations de recherche nationales ou internationales

Si un projet d'infrastructure devait être situé dans une installation de recherche nationale ou internationale, l'établissement doit consulter l'installation d'accueil, se conformer à ses processus de planification et d'approbation de projet, et obtenir son approbation avant de soumettre un avis d'intention.

### Infrastructure de calcul informatique de pointe

Tout comme dans les concours précédents, les établissements peuvent soumettre des propositions pour acquérir une infrastructure de calcul informatique de pointe et autres ressources connexes pour mener un programme de recherche ou développement technologique. Toutefois, les propositions qui portent principalement sur une infrastructure de calcul informatique de pointe collective ou partagée ne sont pas admissibles à ce concours puisque ces besoins sont comblés par le deuxième défi de l'Initiative sur le cyberinfrastructure en cours.

La FCI croit que le partage des ressources optimise les investissements dans l'infrastructure de calcul informatique de pointe. Elle s'attend donc à ce que les ressources de calcul informatique nouvelles ou additionnelles financées par ce concours, et coûtant plus de 100 000 dollars, soient normalement hébergées, gérées et exploitées par Calcul Canada. Cette approche préconisée par la FCI ne doit pas être perçue comme une règle absolue. Dans certains cas et pour des raisons légitimes, la FCI convient qu'il est préférable que l'infrastructure de calcul informatique soit hébergée, gérée et exploitée par les établissements.

La FCI s'attend à ce que tous les établissements consultent Calcul Canada s'ils prévoient demander des ressources et des services de calcul informatique de pointe. Dans de tels cas, veuillez visiter le [site Web de Calcul Canada](#) pour en savoir plus sur le processus établi pour faciliter les collaborations avec les établissements. Cependant, si un établissement choisit de ne pas consulter Calcul Canada, la FCI considérera que cet établissement entend assumer la totalité des coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure proposée, incluant la composante de calcul informatique de pointe.

L'infrastructure de calcul informatique de pointe comprend normalement des ressources ou des systèmes tels :

- Systèmes à forte capacité dédiés aux calculs séquentiels
- Systèmes dédiés aux applications parallèles requérant une communication à très haut débit
- Systèmes à mémoire partagée
- Systèmes dédiés aux applications requérant une grande quantité de mémoire
- Stockage à haute performance
- Archivage
- Informatique en nuage
- Systèmes comportant des cartes accélératrices, y compris des cartes graphiques
- Systèmes de visualisation à haute performance
- Systèmes dédiés au calcul orienté et interactif

De tels systèmes coûtent habituellement plus de 100 000 dollars. Dans chaque cas, le terme « infrastructure de calcul informatique de pointe » regroupe à la fois les logiciels et l'environnement requis par une discipline donnée pour utiliser efficacement ces types d'infrastructure comme les niveaux élevés de sécurité et d'intégrité.

## ÉVALUATION ET DÉCISIONS DE FINANCEMENT

### Critères d'évaluation

Le processus d'évaluation au mérite de la FCI sera utilisé pour examiner les propositions selon les six critères d'évaluation ci-dessous, qui reflètent les objectifs du concours. Les propositions doivent présenter clairement le bien-fondé et l'excellence du projet proposé, et fournir suffisamment de renseignements pour que les évaluateurs puissent examiner la proposition selon ces six critères d'évaluation.

Objectif 1 : Viser un leadership mondial en menant des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial dans les domaines de priorités stratégiques des établissements

- **Capacité et rendement antérieur des établissements** : La proposition s'appuie sur une capacité existante et un rendement antérieur des investissements clés dans les personnes et les infrastructures, dans le domaine de priorité stratégique décrit dans la proposition.
- **Activités de recherche ou de développement technologique** : Les activités de recherche ou de développement sont novatrices et réalisables. Elles pourraient mener à des percées et permettront d'être plus concurrentiel sur la scène internationale.
- **Équipe** : L'équipe est composée de leaders émergents ou établis; elle compte l'expertise et la profondeur nécessaires, notamment des collaborations pertinentes, pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique.

Objectif 2 : Renforcer la capacité de recherche par la création de partenariats fructueux au sein des établissements, des secteurs et des disciplines, et entre ceux-ci, afin de soutenir une utilisation durable et efficace de l'infrastructure et des installations de recherche

- **Infrastructure** : L'infrastructure est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique.
- **Pérennité** : L'infrastructure est utilisée de façon optimale, notamment grâce à des partenariats au sein des établissements, des secteurs et des disciplines, et entre ceux-ci, et pérenne grâce à des engagements concrets et appropriés durant sa durée de vie utile.

Objectif 3 : Engendrer des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada, dont une formation de meilleure qualité et des compétences améliorées pour le personnel hautement qualifié, par des voies appropriées

- **Retombées pour les Canadiens** : Les résultats des activités de recherche ou de développement technologique seront transférés par des voies appropriées aux utilisateurs finaux possibles et engendreront probablement des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada.

## **Processus d'évaluation**

La FCI s'assurera d'abord que les propositions soumises sont admissibles et complètes. Les propositions feront l'objet d'une évaluation au mérite à trois étapes qui sont décrites ci-dessous. L'évaluation sera adaptée à la nature et à la complexité du projet.

### **Comités d'experts**

La première étape comprend l'évaluation par des comités d'experts de petits groupes de propositions similaires. Les comités d'experts mesurent les forces et les faiblesses des propositions en fonction des six critères d'évaluation au mérite.

La FCI peut décider que l'évaluation d'une proposition comprendra une rencontre en personne entre le comité d'experts, les demandeurs du projet et les représentants des établissements participants. Ces propositions sont habituellement complexes et d'envergure, demandant normalement au moins huit millions de dollars à la FCI. Peu de temps après la soumission des avis d'intention, les établissements seront informés des projets qui pourraient nécessiter de telles rencontres. Après la soumission des propositions, la FCI informera les établissements si une rencontre est jugée nécessaire. Pour ces propositions, la FCI s'attend à recevoir un plan de gestion et de gouvernance plus détaillé en fonction du niveau de complexité de l'installation proposée. La FCI peut décider d'inclure des experts en gestion d'installation de grande envergure sur ses comités.

### **Comités d'évaluation multidisciplinaire**

La deuxième étape de l'évaluation comprend l'examen des propositions par des comités d'évaluation multidisciplinaire. Chaque comité d'évaluation multidisciplinaire examinera un groupe de propositions de taille et de complexité semblables, en fonction des trois objectifs du concours :

- Viser un leadership mondial en menant des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial dans les domaines de priorités stratégiques des établissements;
- Renforcer la capacité de recherche par la création de partenariats fructueux au sein des établissements, des secteurs et des disciplines, et entre ceux-ci, afin de soutenir une utilisation durable et efficace de l'infrastructure et des installations de recherche;
- Engendrer des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada, dont une formation de meilleure qualité et des compétences améliorées pour le personnel hautement qualifié, par des voies appropriées.

Au moins un comité d'évaluation multidisciplinaire sera chargé d'examiner les propositions soumises par des petits établissements (dont la part de financement des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à un pour cent).

À la suite d'une analyse soignée des résultats de l'évaluation des experts, les comités d'évaluation multidisciplinaire détermineront :

- les propositions qui satisfont le mieux aux normes d'excellence du concours et parmi elles, celles qui remplissent le mieux les trois objectifs du concours en tenant compte des autres propositions présentées;
- le montant qui devrait être alloué à chacune des propositions.

Les membres des comités d'évaluation multidisciplinaire sont choisis en fonction de leur capacité à évaluer des propositions selon les objectifs du concours, de leur familiarité et compréhension du milieu de la recherche et des niches d'excellence novatrices dans les établissements admissibles et de leur connaissance des impacts et des retombées des investissements dans l'ensemble des activités de recherche. Les comités d'évaluation multidisciplinaire qui évaluent des propositions d'envergure compteront également sur une expertise en gestion des installations de recherche de grande envergure.

Pour faciliter la prochaine étape du processus, les comités d'évaluation multidisciplinaire auront également l'occasion de choisir jusqu'à deux propositions de mérite exceptionnel.

### **Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial**

La troisième étape du processus d'évaluation comprend la révision et l'intégration des évaluations des comités d'évaluation multidisciplinaire par un Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial. Ce dernier doit assurer la cohérence entre les comités d'évaluation multidisciplinaire et, dans le cas où les projets retenus par les comités d'évaluation multidisciplinaire dépasseraient le budget disponible, recommander au conseil d'administration de la FCI les projets qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI et les objectifs du concours – viser un leadership mondial, renforcer la capacité de recherche par la création de partenariats fructueux, engendrer des retombées – et qui constituent le portefeuille d'investissements en recherche le plus avantageux pour le Canada.

### **Collaboration avec les provinces**

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le doublement d'activités d'évaluation, la FCI remettra la liste des avis d'intention soumis, les rapports des comités d'experts de même que le nom de leurs membres et leur affiliation, aux organismes de financement des provinces et des territoires concernés. La divulgation de cette liste et des rapports sera effectuée en conformité avec les ententes conclues entre la FCI et les représentants des provinces et des territoires, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, les représentants des organismes de financement des provinces et des territoires concernés seront invités à participer, à titre d'observateurs, à l'étape de l'évaluation par les experts et auront l'occasion de soumettre au comité d'évaluation multidisciplinaire spécial leur avis sur les propositions présentées.

La FCI encourage les établissements à travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à titre de partenaires clés, et ce, dès les premières étapes de la planification et de l'élaboration des propositions.

### **Décisions de financement**

Le conseil d'administration de la FCI prendra les décisions de financement à l'occasion de sa rencontre de juin 2017. Après cette réunion, les établissements demandeurs recevront les commentaires des évaluateurs sur leurs propositions.

## PROCÉDURES DE SOUMISSION

Les établissements doivent utiliser le Système de gestion des contributions de la FCI pour préparer et soumettre des avis d'intention et des propositions.

### Avis d'intention

Ce concours exige la soumission électronique d'un avis d'intention avant la présentation de la proposition. De plus, la FCI exige de la part de chaque établissement la liste de tous les avis d'intention pour lesquels l'établissement agit comme administrateur ou collaborateur. La lettre de présentation type est affichée sur le site Web de la FCI.

Les avis d'intention serviront à la planification du processus d'évaluation, au recrutement des membres de comités et à l'identification de questions relatives à l'admissibilité d'articles d'infrastructure demandés. Par conséquent, l'avis d'intention devrait contenir de l'information exacte sur l'infrastructure et ses utilisateurs, la recherche ou le développement technologique proposé ainsi que les résultats attendus. La FCI affichera sur son site Web la liste des avis d'intention reçus afin d'inciter les établissements ayant des propositions similaires à envisager des collaborations, en vue de garantir l'efficacité et l'efficience de l'infrastructure. Pour atteindre cet objectif, la FCI pourrait soulever certains chevauchements ou synergies possibles auprès d'établissements.

L'échéance de soumission des avis d'intention est le 23 juin 2016.

### Proposition

La FCI exigera de recevoir une liste à jour de toutes les propositions pour lesquelles l'établissement agit comme administrateur ou collaborateur. La lettre de présentation type est affichée sur le site Web de la FCI.

La date limite de soumission des propositions est le 7 octobre 2016.

## ANNONCE PUBLIQUE

La FCI communique ses décisions de financement du Fonds d'innovation lors d'une annonce nationale. Dans la plupart des cas, l'annonce officielle de financement est faite en collaboration avec un établissement. Ces événements constituent des occasions intéressantes où les établissements, leurs chercheurs et leurs partenaires, en compagnie des représentants gouvernementaux, des médias et de la FCI, peuvent mettre en valeur la recherche ou développement technologique rendu possible par l'infrastructure financée par la FCI dans leur milieu. Suivant chaque annonce nationale, les établissements sont invités à faire appel aux médias locaux et nationaux pour souligner les résultats et les retombées de leur recherche ou développement technologique pour les Canadiens.

## ANNEXE 1

### Enveloppes allouées par établissement

Établissement	Enveloppe
University of Toronto (et hôpitaux affiliés)	173 600 000 \$
University of British Columbia (et hôpitaux affiliés)	118 400 000 \$
Université McGill (et hôpitaux affiliés)	105 900 000 \$
University of Alberta (et hôpitaux affiliés)	67 800 000 \$
Université de Montréal (et hôpitaux affiliés)	67 300 000 \$
Université Laval (et hôpitaux affiliés)	51 900 000 \$
Université d'Ottawa (et hôpitaux affiliés)	48 500 000 \$
McMaster University (et hôpitaux affiliés)	48 400 000 \$
University of Calgary (et hôpitaux affiliés)	44 000 000 \$
Western University (et hôpitaux affiliés)	41 300 000 \$
University of Waterloo	36 500 000 \$
Queen's University (et hôpitaux affiliés)	30 100 000 \$
Dalhousie University (et hôpitaux affiliés)	29 400 000 \$
Simon Fraser University	28 300 000 \$
Université du Manitoba (et hôpitaux affiliés)	26 900 000 \$
Université de Sherbrooke (et hôpitaux affiliés)	23 800 000 \$
University of Victoria	19 500 000 \$
University of Saskatchewan (et hôpitaux affiliés)	17 700 000 \$
University of Guelph	17 500 000 \$
York University	16 600 000 \$
École Polytechnique de Montréal	14 300 000 \$
Université Concordia	12 700 000 \$
Carleton University	11 700 000 \$
Université du Québec à Montréal*	11 200 000 \$
Memorial University of Newfoundland (et hôpital affilié)*	10 600 000 \$
Institut national de la recherche scientifique*	8 800 000 \$
Ryerson University*	8 200 000 \$
University of New Brunswick*	7 800 000 \$
University of Windsor*	7 000 000 \$
École de technologie supérieure*	4 600 000 \$
University of Regina*	4 200 000 \$
Wilfrid Laurier University*	3 500 000 \$
University of Lethbridge*	3 500 000 \$
Lakehead University*	3 400 000 \$
Université du Québec à Trois-Rivières*	3 100 000 \$
Trent University*	3 100 000 \$
Brock University*	3 100 000 \$
Laurentian University*	2 900 000 \$
University of Ontario Institute of Technology*	2 800 000 \$
Université du Québec à Rimouski*	2 700 000 \$
Université du Québec à Chicoutimi*	2 600 000 \$
Saint Mary's University*	2 100 000 \$
University of Northern British Columbia*	1 900 000 \$
Tout autre établissement admissible*	1 750 000 \$

\*Petit établissement (dont la part de financement des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à un pour cent)



**Research builds communities**  
**La recherche au service des collectivités**

450-230 Queen Street  
Ottawa ON K1P 5E4  
Tel 613.947.7260  
450-230 rue Queen

450-230 rue Queen  
Ottawa ON K1P 5E4  
Tél. : 613.947.7260  
Télééc. : 613.943.0227